

ACCORD POST-COVID RTE

FO signe l'avenant de prolongation relatif au télétravail

La dernière séance de négociation relative à la prolongation de l'accord post-COVID sur la partie II « Télétravail » s'est déroulée récemment. FO a signé cet avenant. Décryptage de ce qu'il nous octroie et des suites à donner pour aller plus loin.

En signant cet avenant, FO cherche à garantir jusqu'au 31 décembre 2021 deux dispositions de l'accord post-COVID de juillet 2020 :

- **La possibilité pour les agents éligibles de télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine** sans signer une convention mais définis conjointement avec le manager
- **L'élargissement des agents éligibles aux :**
 - salariés en CDD, intérim, alternance ou stagiaires
 - salariés concernés par les expérimentations du 4ème trimestre 2020, à savoir salariés des CASTERS et dispatchers pour leur temps dits de « bureau »
 - salariés concernés par les futures expérimentations, menées sur la durée de cet avenant, en lien avec les différentes Directions (ex. : les activités télétravaillables pour les équipes opérationnelles même si c'est 1 jour par mois)

Sans cet avenant, dès la sortie du PCA B3, ce sont les dispositions **-plus réductrices-** de l'accord télétravail RTE de mars 2016 qui se seraient appliquées : 1 à 2 jours de télétravail par semaine matérialisés par une convention bipartite salarié-manager.

Pour autant, cet avenant ne répond que partiellement aux enjeux du moment. C'est pourquoi nous avons porté en séance notre mécontentement et celui de nombreux collègues sur :

- **Le refus d'utiliser l'enveloppe budgétaire économisée** du fait des confinements et du télétravail imposé. Les besoins en équipements individuels sont pour maintenant, pas dans 2 ans.
 - ➔ A notre demande, la Direction va nous présenter un **bilan détaillé** sur 2020 des économies réalisées et des dépenses supplémentaires.
- **Le long délai d'attente annoncé pour l'ouverture d'une négociation sur le télétravail... a priori fin 2021/début 2022.**

L'année passée a permis de démontrer que **les modes de fonctionnement dans l'entreprise pouvaient intégrer une forte composante télétravail, correspondant à la demande d'une majorité d'entre nous.** Nous attendons et demandons que l'entreprise évolue rapidement dans cette direction.

Pour préparer la future négociation et accélérer son ouverture, nous FO avons demandé et obtenu qu'un groupe de travail soit mis en place pour :

- capitaliser le retour d'expérience que nous avons déjà sur cette phase de télétravail, certes contraint, mais riche d'enseignements.
- examiner d'éventuelles expérimentations à mettre en œuvre pour tester la faisabilité du télétravail pour des activités qui, de prime abord, ne s'y prêtent pas. C'est le cas par exemple de certains emplois de la Maintenance en GMR.

BESOIN D'INFOS COMPLÉMENTAIRES ?

Veuillez contacter vos interlocuteurs habituels ou nous écrire à RTE-FO@rte-france.com

AGIR, NE PAS SUBIR
www.fnem-fo.org